

Séance du 10 SEPTEMBRE 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT

GARD

L'an DEUX MILLE DOUZE

et le DIX SEPTEMBRE

à : 18 H00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Michel ANASTASY, Maire

Présents : Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT ; Robert GOURDOUZE, adjoints ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX.

Procuration : /

Absents : Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Smail MECHEREF ; Michel PUIGREDO ;

Juana BELLON a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

DENOMINATION de NOUVELLES IMPASSES ET DE RUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dénommer deux nouvelles impasses et deux rues de la Zac « La Treille et Fontagnac », ainsi qu'une nouvelle rue dans le lotissement communal « Rue Alexis MARTIN. Il présente au Conseil Municipal les plans de la commune avec l'indication des nouvelles voies.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer ainsi deux impasses et deux rues de la « Zac – La Treille et Fontagnac »

↳ Impasse Honorine

↳ Impasse Mōssieur BRUN

↳ Impasse Pascaline

↳ Rue César

et une rue dans le lotissement communal « rue Alexis MARTIN »

↳ Rue Manon des Sources

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après un vote à main levée avec douze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité,

APPROUVE les dénominations proposées.

Le plan de la commune indiquant cette nouvelle dénomination est joint à la présente délibération.

Fait et Clos les jour, mois et an que d'autre part,

Le Maire
Michel ANASTASY



Envoyé en préfecture le 11/09/2012

Reçu en préfecture le 11/09/2012

Affiché le

NOMBRE-DE-MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

DATE DE LA CONVOCATION

3 SEPTEMBRE 2012

Date d'affichage

3 SEPTEMBRE 2012

Acle rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

LE 11 SEPTEMBRE 2012

et publication

DU 11 SEPTEMBRE 2012

ou notification

du